

## Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle du 10 juin 2026 :

### Reboost Blockchain Corp. devient Pyratz Corp.

- Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions à titre ordinaire et à titre extraordinaire
- Approbation de l'apport en nature des actions de la société Pyratzlabs à la Société et augmentation de capital corrélative, sous condition suspensive de l'approbation par Euronext de la procédure de RTO
- Adoption de la nouvelle dénomination sociale de la Société : « Pyratz Corp. »
- Renouvellement de la gouvernance : Monsieur Bilal El Alamy nommé président directeur général, assisté de Monsieur Thomas Binetruy en tant que directeur général délégué

Paris, le 17 juin 2026

L'assemblée générale des actionnaires de REBOOST BLOCKCHAIN CORP. (FR0013371507 – MLCOT / Eligible PEA / PEA-PME), société spécialisée dans la prise de participations dans des entreprises technologiques et dans la sécurisation de protocoles décentralisés, s'est tenue le 10 juin 2026 au 3 Rue d'Héliopolis, 75017 Paris avec un quorum de 48,76 % ; les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions soumises à leur vote et notamment :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- l'approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- la nomination de Messieurs Bilal El Alamy, Thomas Binetruy et Robert William Hong-San en tant qu'administrateurs, et la constatation de la démission de Messieurs Serge Goldner et Jean-Charles Dudek de leur mandat d'administrateur ;
- l'approbation de l'apport en nature des actions de la société Pyratzlabs et l'augmentation de capital corrélative de 2.595.367,08 euros par voie d'émission de 259.536.708 actions nouvelles au prix unitaire de 0,0235 euro, sous condition suspensive de l'approbation par Euronext de la procédure de reverse take over (« RTO ») ;
- les délégations de compétences conférées au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'émettre des BSA, des BSPCE, des options de souscription d'actions et des actions gratuites ;
- l'autorisation donnée au conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions et de l'annulation d'actions auto-détenues ;

- le changement de la dénomination sociale de la Société en « Pyratz Corp. ».

### ***Apport en nature des actions de la société Pyratzlabs et augmentation de capital***

L'assemblée générale a approuvé l'évaluation des actions de la société Pyratzlabs dont l'apport à la Société est envisagé et a décidé l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 2.595.367,08 euros par voie d'émission de 259.536.708 actions nouvelles au prix unitaire de 0,0235 euro (soit 0,01 euro de valeur nominale et 0,0135 euro de prime d'apport), en rémunération de l'apport en nature des actions de la société Pyratzlabs.

Cette augmentation de capital est soumise à une condition suspensive relative à l'approbation par Euronext de la procédure de reverse take over (« RTO ») de la Société en cours de réalisation. Une fois cette condition levée, le capital social de la Société sera porté à 2.983.184,67 euros, divisé en 298.318.467 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

### ***Changement de dénomination sociale : Reboost Blockchain Corp. devient Pyratz Corp.***

L'assemblée générale a adopté la nouvelle dénomination sociale « Pyratz Corp. » et modifié les statuts en conséquence. Ce changement de nom marque une étape structurante pour la Société, traduisant la transformation de son modèle d'activité et le rapprochement stratégique avec la société Pyratzlabs, acteur reconnu de l'accompagnement et du développement de projets dans l'écosystème blockchain.

### ***Évolution de la gouvernance***

L'assemblée générale a procédé à d'importants changements dans la composition du conseil d'administration. Messieurs Bilal El Alamy, Thomas Binetruy et Robert William Hong-San ont été nommés administrateurs. La Société a par ailleurs constaté les démissions de Messieurs Serge Goldner et Jean-Charles Dudek de leur mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 10 juin 2026, a décidé de réunir les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Le conseil a pris acte des démissions de Monsieur Sahameddin Mohammad de son mandat de président du conseil d'administration, de Monsieur Arnaud Dartois de son mandat de directeur général et de Monsieur Jean-Charles Dudek de son mandat de directeur général délégué.

Le conseil d'administration a ensuite nommé Monsieur Bilal El Alamy en tant que président directeur général, assisté de Monsieur Thomas Binetruy en tant que directeur général délégué.

À la date du présent communiqué de presse, le conseil d'administration de la Société est composé des cinq membres suivants :

- Monsieur Bilal El Alamy, président directeur général ;
- Monsieur Thomas Binetruy, administrateur et directeur général délégué ;
- Monsieur Sahameddin (Sammy) Mohammad, administrateur ;
- Monsieur Arnaud Dartois, administrateur ;
- Monsieur Robert William Hong-San, administrateur.

*« Je suis très honoré de la confiance accordée par les actionnaires et le conseil d'administration. Le rapprochement avec Pyratzlabs constitue une étape décisive pour accélérer notre développement dans*

*l'écosystème blockchain. Nous allons désormais nous consacrer pleinement à la finalisation de l'opération de RTO auprès d'Euronext et à la mise en œuvre de notre plan stratégique. »* déclare Monsieur Bilal El Alamy.

### **À propos de REBOOST BLOCKCHAIN CORP.**

REBOOST BLOCKCHAIN CORP. est une société spécialisée dans la prise de participations dans des entreprises technologiques et dans la sécurisation de protocoles décentralisés.

Retrouvez toute l'information sur REBOOST BLOCKCHAIN CORP. :

<https://reboostcorp.com>

### **CONTACT**

---

#### **REBOOST BLOCKCHAIN CORP.**

[contact@reboostcorp.com](mailto:contact@reboostcorp.com)

**Avertissements** Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays. Aucune offre au public de titres financiers de REBOOST BLOCKCHAIN CORP. n'a été, ni ne sera effectuée en France ou à l'étranger conformément à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus n'a été, ni ne sera publié ou visé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre État. Les actions nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis, telle que modifiée (U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié). Les actions nouvelles ne peuvent être offertes, vendues, ou livrées aux États-Unis d'Amérique, sauf après enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption à l'enregistrement prévue par le Securities Act. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux États-Unis. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada ou au Japon.